

HCE|fh

**HAUT CONSEIL
à l'
EGALITE
ENTRE LES
FEMMES ET
LES HOMMES**

Combattre maintenant les inégalités sexuées,
sociales et territoriales dans les quartiers de la politique
de la ville et les territoires ruraux fragilisés

Rapport n°2014-06-19-EGALITER-012 publié le 19 juin 2014

DOSSIER DE PRESSE



Remise du Rapport relatif aux inégalités femmes-hommes dans les quartiers politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés

Jeudi 19 juin 2014 à 16h30
Hôtel de Broglie
35, rue Saint-Dominique - 75 007 - Paris

À Najat VALLAUD-BELKACEM,
Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports,

Par Danielle BOUSQUET,
Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes



Danielle BOUSQUET a été nommée Présidente du HCEfh par arrêté du Premier ministre en janvier 2013.

Ancienne députée des Côtes-d'Armor (1997-2012), vice-présidente de l'Assemblée nationale (2009-2010) et de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité de l'Assemblée nationale (2002-2012), elle a en particulier travaillé sur le sujet de la prostitution (mission d'information de l'Assemblée nationale, 2011), des violences de genre (co-auteure de la loi contre les violences faites aux femmes, 2010) ou encore de l'IVG et la contraception (rapporteuse de la loi sur l'IVG, 2001, et de la loi de la pilule du lendemain, 2000).

Sommaire

Communiqué de presse	3
Calendrier et méthodologie de travail	5
Synthèse du rapport du HCEfh	6
Verbatims d'habitantes	11
Des outils pratiques pour agir :	12
• <i>tableau récapitulatif des fiches actions</i>	13
• <i>fiches actions n°3, n°5, n°11 et n°17</i>	14
Plan détaillé du rapport	22
Etude du HCEfh	29
Contacts presse	30

Communiqué de presse du 19 juin 2014

Pour l'égalité femmes-hommes dans les quartiers politique de la ville et en zones rurales : agir mieux, plus vite et dès maintenant

Alors que des chantiers déterminants et structurants pour les territoires sont en cours de lancement (réforme de la politique de la ville avec notamment la négociation de nouveaux contrats de ville), le HCEfh remet ce jour son rapport « **Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés** » à la ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, en réponse à sa saisine.

Concentration de la pauvreté, répartition traditionnelle renforcée des rôles sociaux entre les femmes et les hommes et **moindre accès aux droits et aux services**, notamment publics : tels sont les facteurs aggravants des inégalités femmes-hommes dans ces territoires. Ces **inégalités sont massives**, recoupent largement les inégalités sociales, et se renforcent entre elles. C'est ce qu'ont confirmé les chiffres clés de l'étude statistique rendue publique par le Haut Conseil à l'Egalité femmes-hommes (HCEfh) le 24 avril 2014.

Pour la première fois, un rapport institutionnel **rend ces inégalités visibles**, propose des **outils pratiques** à destination des actrices et acteurs de terrain, et formule **44 recommandations** articulées autour de :

- **3 champs d'action prioritaires** : emploi des femmes, espace public – citoyenneté – violences, accès aux droits et services ;
- **1 démarche globale**, dite **EGAIITER (égalité femmes-hommes et égalité territoriale)** composée de 6 piliers méthodologiques : portage politique, formation, ciblage des crédits, coordination et animation, innovation sociale, évaluation.

Le HCEfh identifie trois leviers pour agir mieux, plus vite et dès maintenant :

- **Les politiques publiques et services publics** :
 - ✓ En intégrant l'approche d'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques territoriales. *Exemple : Doter le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) d'une feuille de route pour l'égalité f-h [Recommandation 40] ; Créer un « groupe de travail Égalité femmes-hommes » au sein des comités de pilotage des contrats de ville [Recommandation 30] ;*
 - ✓ En adaptant les politiques publiques d'égalité femmes-hommes à la diversité des territoires et des publics. *Exemple : S'assurer d'une attention particulière aux*

femmes des territoires fragilisés dans les plans visant le développement de l'entrepreneuriat des femmes [Recommandation 9] ;

- ✓ *En croisant l'approche égalité femmes-hommes et l'approche territoriale dans les autres dispositifs de politiques publiques. Exemple : Rétablir l'égalité entre les femmes et les hommes parmi les bénéficiaires des dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE) [Recommandation 4] ;*

- **Les acteurs et actrices de l'égalité, notamment les associations, dont l'accès aux financements doit être facilité et stabilisé dans la durée ;**
- **Les femmes de ces territoires, dont la parole doit être mieux entendue, dont le pouvoir d'agir, de créer et d'innover doit être mieux soutenu.**

L'égalité femmes-hommes doit être au cœur de la bataille pour la justice sociale. **Condition de réussite d'un développement durable des territoires fragilisés, l'égalité femmes-hommes est également un rempart face à la montée des extrémismes de tous ordres.**

Le rapport dans son intégralité est disponible au lien suivant : <http://bit.ly/1njA8sM>.

Quelques chiffres clés

Source : Etude du HCEfh n°02-2014-04-EGATER, en collaboration avec l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) et l'INSEE, « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux » publiée en avril 2014.

- EMPLOI

- En Zones urbaines sensibles (Zus), près d'une femme sur deux se situe hors du marché de l'emploi ;
- En zones rurales, une part très importante des femmes de moins de 25 ans est au chômage (61% des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sont des femmes contre 50% pour l'ensemble de la France) ;
- Ces situations touchent plus particulièrement les femmes immigrées ou héritières des immigrations et les jeunes femmes.

- POIDS DU GENRE ET DES STEREOTYPES DE SEXE

- En Zus, les femmes sont mères plus tôt (1 femme de moins de 25 ans sur 5 est mère, soit plus du double des femmes hors Zus) ;
- En zones rurales, près de 39% des femmes sont employées à temps partiel (contre près de 29% pour les femmes au plan national).

- PAUVRETE

- En Zus, 1 famille sur 4 est une famille monoparentale. Les familles monoparentales vivent deux fois plus souvent sous le seuil de pauvreté qu'en dehors des Zus.

- ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

- En Zus, plus d'1 femme sur 4 déclare avoir renoncé à des soins ;
- Dans les départements les plus ruraux, on comptabilise 39 places d'accueil et de garde pour 100 enfants en bas âge, contre 50 nationalement.

Calendrier et méthodologie de travail

Février 2013 :

Saisine du HCEfh par la ministre des droits des femmes d'un travail de réflexion « sur la manière d'articuler l'égalité femmes-hommes et la promotion des droits des femmes et leur nécessaire déclinaison dans les territoires, en tenant compte des contextes locaux spécifiques aux territoires urbains, ruraux et aux territoires de la politique de la ville ».

Avril 2013 :

Création au sein du HCEfh d'un groupe de travail ad hoc nommé EGATER (Egalité territoriale et Egalité des femmes et des hommes) composé de membres du HCEfh et de personnalités ou organismes extérieurs associé-e-s en fonction de leur compétence ou de leur fonction (cf. composition du groupe EGATER en annexe du rapport), présidé par Danielle Bousquet, Présidente du HCEfh.

Septembre 2013 à mars 2014 :

- **Plus de 40 auditions** menées auprès d'universitaires, de professionnel-le-s de terrain, de représentant-e-s du milieu associatif, d'élu-e-s nationaux et locaux, etc.
- **Projet de recueil des paroles des habitant-e-s** de quartiers mulhousiens, croisées avec celles de lycéen-ne-s ruraux, en partenariat avec l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne (voir la synthèse du rapport « Regards croisés sur les inégalités femmes-hommes » en annexe du rapport, rapport de l'APSM téléchargeable dans son intégralité sur le site du HCEfh)

Avril 2014 :

Publication de l'étude statistique « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux », réalisée en collaboration avec l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) et l'INSEE

19 juin 2014 :

Remise du rapport à Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, par Danielle BOUSQUET, Présidente du HCEfh.

Synthèse du rapport du HCEfh

« Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés »

Les fractures territoriales se creusent de manière accélérée sous l'effet de la crise de 2008, au détriment, en particulier, des quartiers relevant de la politique de la ville et des territoires ruraux fragilisés. 10 millions de Français et Françaises vivent dans ces territoires.

Aux inégalités entre territoires, s'ajoutent des inégalités au sein des populations des territoires fragilisés, en premier lieu entre les femmes et les hommes. **Si les inégalités entre les sexes se retrouvent aux quatre coins de la France et dans tous les milieux sociaux, elles sont toutefois particulières dans les territoires fragilisés, souvent par leur intensité, parfois par leurs spécificités.** Et ce pour **trois raisons principales** :

1. une concentration de la pauvreté dans les territoires fragilisés notamment induite par des inégalités aiguës en matière d'emploi ;
2. une répartition traditionnelle renforcée des rôles sociaux entre les femmes et les hommes ;
3. un moindre accès aux droits et aux services – notamment publics – alors même que c'est là où l'attente d'égalité républicaine est la plus forte.

Ces inégalités sexuées et territoriales sont massives, recoupent largement les inégalités sociales, et se renforcent entre elles. C'est ce qu'ont confirmé les chiffres clés de l'étude statistique rendue publique par le Haut Conseil à l'Egalité femmes-hommes (HCEfh) le 24 avril 2014.

Alors que la lutte contre les inégalités à l'encontre des femmes doit être au cœur de la bataille pour la justice sociale et le développement de ces territoires fragilisés, ces inégalités ont jusqu'à aujourd'hui trop souvent été ignorées ou prises en compte de manière bien trop marginale.

C'est pourquoi, la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, Najat Vallaud-Belkacem, a saisi le HCEfh d'un travail de réflexion « sur la manière d'articuler l'égalité femmes-hommes et la promotion des droits des femmes et leur nécessaire déclinaison dans les territoires, en tenant compte des contextes locaux spécifiques aux territoires urbains, ruraux et aux territoires de la politique de la ville ».

Le HCEfh s'est réuni à 12 reprises à ce sujet depuis avril 2013. Ses membres ont entendu près de 50 personnalités extérieures (universitaires, professionnel-le-s de terrain,

associations, élu-e-s, femmes des quartiers populaires...). Une étude statistique relative aux chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux fragilisés - réalisée en collaboration avec l'Onzus et l'INSEE - a été publiée en avril dernier.

Le rapport remis le jeudi 19 juin 2014 à la ministre complète l'étude chiffrée publiée en avril dernier par un large volet qualitatif qui permet de rendre visibles et d'analyser les inégalités entre les femmes et les hommes dans les territoires urbains et ruraux fragilisés, et de formuler des recommandations afin d'agir à leur résorption. Aucun travail institutionnel n'avait jusqu'alors été conduit au niveau national en adoptant à la fois une approche territoriale et une approche en termes d'égalité femmes-hommes dans les territoires fragilisés.

UN TRIPLE MESSAGE :

- 1) **Les quartiers relevant de la politique de la ville comme les territoires ruraux fragilisés enregistrent des difficultés spécifiques et/ou aggravées en matière de droits des femmes et d'égalité femmes-hommes** compte tenu d'inégalités territoriales et sociales importantes, et d'un sous-investissement de l'action publique qui rompt l'égalité des citoyen-ne-s.
- 2) **Les leviers existent** pour que l'égalité femmes-hommes avance dans tous les territoires et ainsi rompe avec une égalité à deux vitesses :
 - Le levier de politiques et services publics qui doivent intégrer l'objectif d'égalité femmes-hommes
 - Le levier des acteurs et actrices de l'égalité qu'il convient de soutenir, en particulier pour agir dans ces territoires
 - Le levier que constitue les femmes de ces territoires dont la parole doit être mieux entendue, et le pouvoir d'agir, de créer et d'innover mieux soutenu
- 3) **L'égalité femmes-hommes est une condition de réussite d'un développement durable des territoires fragilisés et un rempart face à la montée des extrémismes de tous ordres**

*Des territoires agissent déjà par la mise en place de politiques publiques et actions favorisant l'égalité femmes-hommes dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés. **Le rapport – via 20 fiches actions – a tenu à mettre en lumière ces territoires forces d'innovation.***

DIAGNOSTIC :

- En matière d'**emploi**, on observe notamment un retrait massif du marché du travail des femmes résidant dans les quartiers prioritaires, où près d'une femme sur deux se situe hors du marché de l'emploi. En zone rurale, une part très importante des femmes de moins de 25 ans est au chômage (61% des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sont des femmes contre 50% pour l'ensemble de la France). Ces situations touchent plus

particulièrement les femmes immigrées ou héritières des immigrations et les jeunes femmes.

- L'inactivité et/ou la précarité des femmes sont vraisemblablement davantage banalisées dans ces territoires, par les habitant-e-s comme par les acteurs publics, du fait d'un **poids du genre et des stéréotypes de sexe** plus prégnant qu'ailleurs, qui induit en outre des conséquences en termes de vie personnelle et d'emploi. Ainsi, dans les quartiers en Zones urbaines sensibles (Zus), les femmes sont mères plus tôt (1 femme de moins de 25 ans sur 5 est mère, soit plus du double des femmes hors Zus). En zones rurales, près de 39% des femmes sont employées à temps partiel (contre près de 29% pour les femmes au plan national) : assumant en effet pour l'essentiel, la prise en charge des enfants et des tâches domestiques, elles doivent plus qu'ailleurs faire face aux freins liés à la garde des enfants, à la mobilité, etc.
- La **pauvreté** est encore accrue chez les femmes cheffes de familles monoparentales dans les quartiers, où elles représentent 1 famille sur 4 et vivent deux fois plus souvent sous le seuil de pauvreté qu'en dehors des zones urbaines sensibles.
- Dans ce contexte, l' **accès aux droits et aux services publics** constitue un élément d'appui essentiel pour les femmes les plus précaires de ces territoires fragilisés. Or cet accès est aujourd'hui **particulièrement limité, tant par les inégalités dont ces femmes et ces territoires sont l'objet, que par une insuffisante réponse des pouvoirs publics** . Aux freins territoriaux spécifiques, s'ajoutent des services et une information sur les droits des femmes insuffisants et souvent inadaptés aux besoins des femmes de ces territoires. Ainsi, plus d'1 femme sur 4 déclare avoir renoncé à des soins dans les quartiers, et en zones rurales, en raison de la distance géographique : l'accessibilité aux soins des femmes (maternité, gynécologue, etc.), et à d'autres services tels les services d'accueil de la petite enfance, est rendue difficile notamment par des problèmes de mobilité.

La partie 1 du rapport est consacrée à l'analyse de ces inégalités sexuées dans les territoires fragilisés.

UN CONTEXTE PROPICE POUR AGIR :

Du national au local, on relève aujourd'hui un contexte propice pour agir. L'égalité femmes-hommes comme l'égalité des territoires sont aujourd'hui des priorités gouvernementales. De nombreux chantiers déterminants et structurants à horizon 2020 sont en cours de lancement, notamment la réforme de la politique de la ville et la négociation de nouveaux contrats de ville.

Dans ce contexte, il est nécessaire de croiser l'approche en matière d'égalité territoriale avec celle en matière d'égalité femmes-hommes. C'est une occasion unique pour le faire. Cela passe à la fois par la territorialisation des politiques publiques relatives aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes - c'est-à-dire la prise en compte des contextes locaux spécifiques pour une déclinaison effective sur le terrain des politiques publiques d'égalité - et par l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les politiques de développement et d'égalité territoriale, notamment par la nouvelle politique de la ville.

3 LEVIERS A ACTIVER :

1. **Les politiques publiques et services publics** doivent mieux intégrer l'objectif d'égalité femmes-hommes
2. **Les acteurs et actrices de l'égalité** doivent continuer à être soutenus, y compris dans un contexte budgétaire contraint, en particulier pour agir dans les territoires fragilisés
3. **Les femmes de ces territoires** doivent avoir une parole mieux entendue, et voir leur pouvoir d'agir, de créer et d'innover mieux soutenu

Jusqu'à aujourd'hui, tant au niveau de l'Etat que des collectivités territoriales, les mécanismes correcteurs visant la lutte contre les inégalités n'ont pas été suffisamment conçus et mis en œuvre dans une perspective globale. Et **contrairement aux idées reçues, les territoires fragilisés reçoivent moins d'argent public que les autres territoires**. La Cour des Comptes a ainsi pointé dans son rapport de juillet 2012, le paradoxe qui conduit à ce que notamment *« les zones prioritaires restent aujourd'hui défavorisées dans les allocations de crédits au titre des politiques de droit commun »* (éducation, emploi, santé, etc.). **L'enjeu est de remédier à une véritable double peine pour les femmes des territoires fragilisés** : alors que leurs difficultés sont accrues, elles sont moins bénéficiaires des politiques publiques de droit commun que les hommes et que les habitant-e-s des autres territoires.

Pour cela, le HCEfh formule **44 recommandations articulées autour de 3 champs d'action prioritaires et d'une démarche globale dite EGALITER en direction des territoires fragilisés** (développée en partie 2 du rapport), urbains comme ruraux.

Il convient ici de souligner deux recommandations transverses et préalables importantes :

RECOMMANDATION Rééquilibrer les crédits en direction des femmes des territoires fragilisés par la mobilisation des politiques de droit commun

RECOMMANDATION Former l'ensemble des acteurs et actrices des politiques publiques à l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations multicritères, notamment dans le cadre de la convention signée en 2013 entre les ministères de la ville et des droits des femmes.

RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA POLITIQUE DE LA VILLE :

- Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle politique de la ville, le HCEfh recommande de :

RECOMMANDATION Doter le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) d'une feuille de route relative à l'égalité femmes-hommes poursuivant l'objectif d'égalité professionnelle en interne, et celui d'une intégration transversale de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques et la stratégie territoriale du CGET

RECOMMANDATION Créer, au sein des comités de pilotage des contrats de ville, un groupe de travail ayant le double objectif de contribuer à l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les autres volets sectoriels des contrats et à élaborer le volet dédié à l'égalité femmes-hommes

31.1. Ce groupe de travail aura, en préalable, pour mission de dresser un diagnostic croisé des actions existantes menées dans les quartiers relevant de la politique de la ville en matière d'égalité femmes-hommes par les acteur-ric-e-s droits des femmes et égalité comme par celles et ceux relevant de la politique de la ville. Ce diagnostic croisé viendra compléter le diagnostic territorial sexué (voir fiche outil « Construire et analyser un diagnostic quantitatif territorial sexué »), et constituera la base de discussion d'un volet obligatoire dédié à l'égalité femmes-hommes dans le contrat de ville, comme de l'intégration de cet objectif dans les autres volets du contrat de ville.

RECOMMANDATION Garantir l'effectivité et le suivi de la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les nouveaux contrats de ville

32.1. Missionner le réseau des « délégués du préfet » sur l'objectif de l'égalité femmes-hommes.

32.2. Faire désigner par le Préfet/la Préfète au niveau du département une personne référente pour suivre, en lien avec la-le chargé-e de mission départemental-e aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, la prise en compte de l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes par la politique de la ville.

32.3. Inscrire annuellement le suivi et l'évaluation du volet égalité femmes-hommes et de l'approche intégrée comme un des points prioritaires d'une des réunions de suivi des contrats de ville impliquant l'Etat, les élus locaux et les référents en charge de la mise en œuvre.

- Dans le cadre des trois champs d'action prioritaires identifiés, le HCEfh recommande notamment de :

PRIORITE 1 - EMPLOI : combattre le sous-emploi des femmes pour rompre le cercle de la pauvreté et assurer le développement des territoires fragilisés

- favoriser l'accès des femmes à des emplois de qualité
- favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- favoriser l'entrepreneuriat et la création d'activité des femmes

>> voir recommandations n°4 à n°9

PRIORITE 2 – ESPACE PUBLIC, CITOYENNETE, VIOLENCES DE GENRE : faire reculer une répartition traditionnelle et prescriptive des rôles sociaux entre les sexes dans l'espace public et privé pour mobiliser toutes les énergies et expertises des femmes

- rendre visible la participation citoyenne des femmes et encourager leur accès aux responsabilités
- favoriser l'implication des hommes dans le champ socio-éducatif et de loisir
- permettre l'autonomisation des femmes

>> voir recommandations n°10 à n°16

PRIORITE 3 – ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES des femmes et des filles : garantir au quotidien l'égalité républicaine

- garantir l'accès aux droits
- garantir l'accès aux services publics et au public

>> voir recommandations n°17 à n°23

La lutte contre les discriminations, en particulier multicritères (sexe, origine, handicap, orientation sexuelle, âge, lieu de résidence ...), est un axe transversal aux trois priorités.

Verbatims

« Qui est là pour porter notre voix ? »

« Si je vais dehors, j'y vais avec un enfant pour qu'on ne puisse pas dire que je « traîne ». »

« Pour les filles qui ont plusieurs copains, elles sont jugées et les noms qui leur sont donnés ne sont pas très sympas. On ne fait pas la même chose avec les garçons. »

« Nous, tu sais, on est des Cro-Magnon, on changera pas comme ça ! »

« Au premier enfant, j'ai arrêté de travailler. J'ai repris quand le second a eu 2 ans et demi dans une grande surface. (...) Après, j'ai fait 5 ans de ménage au Palais des congrès et depuis 2006, je travaille avec des personnes âgées. Je n'ai jamais dit qu'ici je faisais des ménages à mes parents qui sont haut fonctionnaires en Tunisie. ».

« La première des causes [du non accès aux droits] est que ces femmes n'ont parfois même pas l'idée qu'elles auraient un droit »
Extrait de l'audition de Marie-Hélène Dacos-Burgues (ATD Quart-Monde)

« Pour partir faire mes études j'ai dû me battre. J'ai l'impression que partir ailleurs pour les garçons c'est plus simple, tout le monde est d'accord. »

« Le travail ? C'est la double peine ! Déjà tu bosses toute la journée pour ton patron et après tu rentres et tu dois encore faire tout le ménage, le repas, t'occuper des enfants parce que les mecs, ils font rien. Franchement, je vois pas l'intérêt. »

« Les opportunités existent [en milieu rural] et nous avons le droit en tant que femmes de chercher un emploi et un emploi dans nos envies et nos compétences. ». *Mme Puzin, formatrice et coordinatrice du projet magazine féminin de territoire « Odette & Co, rurale mais pas ringarde » (Ardèche)*

« Dans une petite ville (...), beaucoup de gens se connaissent, les bruits courent très vite. (...) Il est alors beaucoup plus difficile pour les femmes victimes [de violences] de sortir du silence » Extrait du témoignage d'une association de la FNSF en milieu rural (Source : FNSF, « Les violences faites aux femmes en milieu rural », Midi-Pyrénées, étude de novembre 2013)

Ces verbatims sont issus des travaux préparatoires à ce rapport. Plus de 40 auditions, des dizaines d'études collectées, et un travail partenarial avec l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne (APSM) ont permis un recueil de la parole des habitant-e-s des territoires fragilisés comme des professionnel-le-s intervenant dans ces territoires (l'intégralité de la contribution de l'APSM est téléchargeable sur le site internet du HCEfh).

Des outils pratiques pour agir

Ce rapport appelle les pouvoirs publics nationaux comme locaux à l'action.

Pour ce faire, outre les chiffres clés, les analyses et les recommandations formulées, le rapport propose :

1. Une fiche outil « **Réaliser un diagnostic quantitatif territorial sexué** »

Cette fiche outil réalisée par l'Observatoire national de la Politique de la Ville (ex. Onzus) et le HCEfh vise à permettre aux acteurs des contrats de Ville de mettre en oeuvre des actions de promotion de l'égalité femmes-hommes à partir d'éléments objectifs et précis.

Cette fiche propose de résumer les grandes étapes pour réaliser un diagnostic quantitatif territorial sexué à partir des informations statistiques immédiatement disponibles. Il s'agit également de présenter, de manière non exhaustive, quelques acteurs mobilisables pour compléter l'information statistique disponible.

2. Une série de **20 fiches actions** « **Des territoires qui innovent** »

Afin d'inspirer l'action locale, et parce que changements structurels en matière d'égalité femmes-hommes sont déjà engagés dans certains territoires fragilisés, les territoires innovants sont mis en avant via des fiches actions insérées dans le rapport.

Ces fiches actions présentent des dispositifs innovants ayant déjà fait la preuve de leur efficacité dans des champs aussi variés que l'accès aux droits, la mobilité, la santé, l'urbanisme ... et pouvant être déployés dans d'autres territoires urbains ou ruraux fragilisés.

Voir ci-après et dans le rapport :

- *le tableau récapitulatif des fiches actions*
- *les fiches actions suivantes :*
 - **Fiche action n° 3 :**
Jeunes et femmes : des outils pour construire sa vie (Essonne)
 - **Fiche action n°5 :**
Le Réseau contraception, une structure du Planning Familial dédiée aux questions de sexualité et d'égalité filles-garçons
 - **Fiche action n° 11 :**
Permanences délocalisées d'accès au droit par les CIDFF (Pays de Loire)
 - **Fiche action n° 17 :**
« La place Santé »: médiation de santé & Comité d'Habitants Usagers Citoyens (Quartier du Franc-Moisin à Saint-Denis)



FICHES ACTIONS : DES TERRITOIRES QUI INNOVENT

« Inspirer l'action locale, engager un changement structurel »

N°	Titre	Champ	Territoire
1	« PasserElles »	Développement économique/ Accompagnement vers l'emploi	Ile-de-France (ville)
2	« Enfants, assistant-e-s maternel-le-s, un peu tôt, un peu tard »	Accès aux services/Petite enfance	Essonne (ville)
3	« Jeunes et Femmes, des outils pour construire sa vie »	Emploi/Accès aux services/Lutte contre les stéréotypes	Les Ulis, Essonne (ville)
4	« Odette and Co, rurale mais pas ringarde »	Création d'entreprises	Communes de Lamastre, Ardèche (rural)
5	« Réseau contraception »	Santé/Accès aux droits	Zone de la Thiérache, région du Nord (rural)
6	« Gestion urbaine de proximité »	Participation citoyennes/Espace public et équipements	Villiers-le-Bel (ville)
7	« Ville Haute Qualité Egalitaire »	Espace public/Participation citoyenne	Communauté Urbaine de Bordeaux, ville de Mérignac (ville)
8	« Sport-s au féminin pluriel »	Sports et loisirs	La Seyne-sur-mer, Var, PACA (ville)
9	« Je suis homme femme »	Participation citoyenne/ Lutte contre les stéréotypes	Lyon (agglomération) (ville, rural)
10	« Dispositif régional d'accès au logement social pour les femmes victimes de violences »	Violences/Accès aux droits	Ile-de-France (ville)
11	Points d'accès aux droits délocalisés	Accès aux droits	Région Pays de Loire (ville, rural)
12	« Numéro Vert Social »	Accès aux droits	Département du Gers (rural)
13	« 5 jours, 5 communes pour les droits des femmes »	Accès aux droits	Centre et Haut Var (rural)
14	« Maison de l'enfance de Chateauneuf du Faou »	Accès aux services/Petite enfance	Communauté de Communes de Haute Cornouaille, Bretagne (rural)
15	« Taxitub, transports à la demande »	Accès aux services de transports/ Mobilité	Communauté d'agglomération de Saint Brieuc, Bretagne (ville, rural)
16	« Espace 79 Femmes-Jeunes »	Accès aux droits/Santé/Sexualités	Département des Deux-Sèvres, 79 (rural)
17	« La Place santé »	Santé/Accès aux droits et aux services/Participation citoyenne	Quartier du Franc-Moisin, Saint Denis (ville)
18	« Femmes et hommes égaux dans la vi(II)e »	Egalité professionnelle/Espace public	Région Centre (ville, rural)
19	« Egalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations »	Lutte contre les discriminations/ Accès aux droits	Quartiers prioritaires politique de la ville, Lyon (ville)
20	« Réseaulument Egalité »	Soutien aux acteurs	Département du Gers (rural)



DES TERRITOIRES QUI INNOVENT

Fiche action n° 3 : Jeunes et femmes : des outils pour construire sa vie (Essonne)

Actionner les leviers de l'estime de soi et de l'indépendance, pour que le décrochage qui frappe certaines jeunes femmes ne soit pas une fatalité

CONTEXTE	Champ : De l'accès aux droits et aux services à la question de l'emploi en passant par la lutte contre les stéréotypes sexués Territoire : Les Ulis ; département de l'Essonne (9 Missions Locales du département impliquées depuis mai 2012) (Ville) Période : de 2010 à aujourd'hui
DESCRIPTION ET PUBLIC(S) CIBLE(S)	Description de l'action : une session « Jeunes et Femmes » dure 3 à 4 semaines. Les ateliers ont lieu du lundi au vendredi de 9h à 17h30 pour un groupe de 8 à 12 jeunes femmes. Le fil rouge de ces ateliers est le travail sur l'estime de soi et la réappropriation des choix & projets de vie. Public(s) cible(s) : Les jeunes femmes de 16 à 25 ans en décrochage scolaire, et/ou sans emploi et en situation de précarité (rupture familiale, grossesse précoce, hébergement instable, ...).
CONTACT	Référent-e : LEBREUILLY Sonia, chargée de mission Egalité Discriminations, Mairie des Ulis - 01 69 18 79 10

ACTRICES & ACTEURS	Structures/Personnes porteuses du projet : Mission Locale des Ulis, Mairie des Ulis Pilotage opérationnel : Mission Locale des Ulis Partenariats : CDPS ; DPML ; Paroles de Femmes ; CIDFF ; CAF ; Conseil Général de l'Essonne ; PAEJ ; NAJE théâtre ; MDS ; services municipaux (sport, culture, jeunesse) ; CIO.
DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS	Diagnostic : <ul style="list-style-type: none">▶ Désinvestissement en termes de recherche d'emploi ou de création d'activité et donc d'autonomisation, chez certaines jeunes femmes suite à un décrochage scolaire ;▶ La grossesse devient alors un moyen d'être reconnue et d'obtenir un statut/une place (dans la famille, dans la société). Constat de la première session de stage : <ul style="list-style-type: none">▶ 50% des jeunes femmes ont été/sont victimes de violences conjugales ;▶ 20% de mariages forcés ;▶ 13,5% ont subi une excision ;▶ 20% ont subi des viols ;▶ 9% ont déjà eu recours à la prostitution ;▶ 65% des jeunes femmes n'ont aucun moyen de contraception. Ce constat est similaire sur les 23 sessions proposées à ce jour en Essonne.

	<p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser une sexualité égalitaire ; ▶ Sensibiliser à l'égalité femmes-hommes ; ▶ Connaître ses droits ; ▶ Améliorer l'estime de soi. <p><u>Thématiques principales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'égalité femmes-hommes ; ▶ La santé et la sexualité ; ▶ L'accès aux droits et à la vie citoyenne ; ▶ La connaissance des structures locales.
<p>MOYEN</p>	<p>Financiers : Sources de financement : Conseil général de l'Essonne ; Conseil régional d'Île de France.</p> <p><u>Coût moyen :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 13 500€ pour une session de 3 semaines dont : ▶ 7 000 € destinés aux prestataires extérieurs ▶ 4 500 € pour la rémunération du personnel d'encadrement et l'organisation de la session ; ▶ 1 400 € de frais de déplacement ; ▶ 600 € autres frais. <p>Humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une personne pour organiser la session/ mobiliser les partenaires/ repérer les jeunes ; ▶ Une personne formée pour encadrer le groupe chaque jour et pour assurer un suivi ; ▶ 20 intervenant-e-s extérieur-e-s lors de la session.
<p>EVALUATION</p>	<p>Résultats :</p> <p><u>Bilan quantitatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ A l'échelle de la Mission Locale des Ulis dans un premier temps, 80 jeunes femmes ont participé à l'intégralité du dispositif depuis décembre 2010 ; ▶ Depuis l'intégration des 9 Missions Locales du département en mai 2012, 167 jeunes femmes ont participé à ces sessions ; ▶ En tout, 247 essonniennes (au sein des 10 Missions Locales concernées) ont participé à ce dispositif. <p><u>Bilan qualitatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 62% de ces jeunes femmes sont en emploi et/ou en formation dans les 6 mois suivant la session ; ▶ 79% d'entre elles font des démarches actives vers l'emploi ou pour améliorer leur vie (démarches administratives, engagement associatif, démarches juridiques...) ; ▶ 89% décrivent une nette amélioration de l'estime de soi. <p>Leviers identifiés : le travail en réseau, très important pour gérer les situations difficiles qui peuvent émerger lors d'une session (écoute psychologique, aide juridique, accompagnement pour porter plainte...).</p> <p>Freins identifiés : le suivi à mettre en place suite à une session</p>



DES TERRITOIRES QUI INNOVENT

Fiche action n°5 :

le Réseau contraception, une structure du Planning Familial dédiée aux questions de sexualité et d'égalité filles-garçons

Une approche globale de la sexualité des jeunes et de la contraception pour travailler sur l'estime de soi et l'autonomisation

CONTEXTE	<p>Champ : Education à l'égalité filles-garçons / Sexualités / Santé Territoire : Zone de la Thiérache (régions Nord Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Picardie), ville de Fourmies et ses environs (rural) Période : 2012-2016</p>
DESCRIPTION ET PUBLIC(S) CIBLE(S)	<p>Description de l'action : Développement d'un travail en réseau en mobilisant l'ensemble des partenaires afin de privilégier une approche globale des acteurs engagés autour des questions de sexualité, de contraception et d'égalité fille/garçon, à travers ;</p> <ul style="list-style-type: none">▶ La constitution d'un réseau de professionnel-le-s et d'acteurs/actrices de la santé et de la contraception agissant sur le territoire concerné (réunis au sein d'un Comité de Pilotage) ;▶ La réalisation d'un diagnostic partagé via des réunions du Comité de Pilotage ;▶ La mise en œuvre du programme CSV (contraception sexualité vulnérabilité) visant à :<ul style="list-style-type: none">- Former les professionnel-le-s relais (Ex : animateurs-trices de centres sociaux, médiateurs-trices de santé, éducateurs-trices jeunesse ...) pour sensibiliser d'une part les professionnel-le-s, et d'autre part les jeunes filles et les femmes ;- Amorcer une réflexion sur les stéréotypes de sexe rapportés notamment aux grossesses précoces ;- Mettre en place de groupes de paroles de femmes. <p>Public(s) cible(s) : les jeunes, spécifiquement les jeunes filles et les jeunes femmes ; les parents ; les professionnel-le-s de la santé et de l'éducation.</p>
CONTACT	<p>Référent-e : DEWAELE Camille, coordinatrice du réseau contraception, planning-thierache@orange.fr - 06 33 27 29 80 Planning Familial Sambre - Avesnois, 1 Place Georges Coppeaux, 59610 FOURMIES Site internet : http://www.planningfamilial-npdc.org/</p>

ACTRICES & ACTEURS

Structures/Personnes porteuses du projet : Le Planning Familial Sambre- Avesnois
Pilotage opérationnel : Le Planning Familial Sambre- Avesnois / Comité de pilotage du Réseau Contraception : acteurs et actrices de l'éducation, de l'insertion, du social, de la santé, Collectivités Territoriales.
Partenariats :
Institutionnels : ARS Nord-Pas-de Calais ; Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ; Sous-Préfecture ; Conseil Général du Nord ; Ville de Fourmies ; Education Nationale.

	<p><u>Structures d'insertion/d'information</u> : Centre socio-culturel ; Point Information Jeunesse ; Mission Locale ; club de prévention ; Protection Judiciaire de la Jeunesse ; Point d'Accès au Droit ; CHRS.</p> <p><u>Acteurs et actrices du domaine de la santé</u> : hôpital, médecins, pharmacienne-s, infirmier-ère-s scolaires, sages-femmes...</p>
<p>DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS</p>	<p>Diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Constat d'un nombre important de grossesses adolescentes sur le territoire (DTPAS, Direction territoriale de prévention et d'action sociale de l'Avesnois) : 1,4% de grossesses chez les mineures contre 1% dans le département du Nord en 2012 ; ▶ 1,7% de grossesses chez les mineures sur la DTPAS en 2011 dont 2,7% sur l'unité territoriale d'Avesnes/Fourmies (département du Nord : 0,9%). ▶ Réalisation d'un diagnostic local partagé avec l'ensemble des acteurs permettant le repérage d'autres problématiques comme l'égalité fille/garçon, l'estime de soi, le travail sur l'accès à l'autonomie et à l'emploi. <p>Objectif : Améliorer l'accès en termes d'information, de droit, de mobilité sur les questions de sexualité (contraception, IVG, éducation à la sexualité...) et d'égalité filles/garçons.</p>
<p>MOYENS</p>	<p>Financiers : inscription du réseau contraception dans le Contrat local de santé permettant un financement de l'ARS pour la coordination de l'action, ainsi qu'un financement sur des projets spécifiques, comme le programme CSV. Financement de la permanence par le CUCS de la ville de Fourmies (50% de financement par la ville, 50% par l'Etat), financement des séances d'éducation à la vie sexuelle et affective par le Conseil Général du Nord, soutien de l'INPES sur l'accès à la contraception via le programme national "Réseau contraception territoires" du Mouvement français pour le Planning Familial.</p> <p>Humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 coordinatrice locale ; ▶ Des conseillères conjugales et familiales du Planning Familial Sambre-Avesnois pour des interventions en milieu scolaire ou en dehors.
<p>EVALUATION</p>	<p>Résultats : Pour 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réalisation d'un diagnostic partagé ; ▶ Organisation de 6 réunions du réseau avec plus de 100 acteurs et actrices rencontré-e-s et concerné-e-s par le réseau ; ▶ Mise en place d'un lieu de permanence hebdomadaire (depuis octobre 2013, sur la ville de Fourmies) ; ▶ Réalisation de formations à destination de professionnel-le-s ; ▶ Pérennisation de ces actions en 2014 : animation du réseau, pérennisation du lieu d'accueil, poursuite des formations et de l'animation de groupes de parole actions auprès de jeunes. <p>Leviers identifiés : un tissu associatif et institutionnel volontaire dans la mise en place d'actions et favorable au travail en réseau.</p> <p>Freins identifiés : Manque de structures locales, par exemple : absence de Centre de Planification sur le territoire de Fourmies freinant notamment l'accès à la contraception ; manque de moyens humains et financiers (notamment de crédits de droit commun, permettant d'agir sur des publics plus larges et avec une plus grande liberté dans le choix des actions).</p>



DES TERRITOIRES QUI INNOVENT

Fiche action n° 11 :

Permanences délocalisées d'accès au droit par les CIDFF (Pays de Loire)

Permettre l'accès à l'information sur les droits pour tous et partout, de manière anonyme et gratuite notamment en zone rurale, « parce qu'il n'est pas de droit sans accès au droit »¹

CONTEXTE	Champ : Accès aux droits Territoire : Région Pays de Loire (territoires ruraux et quartiers urbains) Période : De 2008 à aujourd'hui
DESCRIPTION ET PUBLIC(S) CIBLE(S)	Description de l'action : <ul style="list-style-type: none">▸ Signature d'une convention entre la région Pays de la Loire et l'Union régionale des CIDFF en lien avec la DRDFE des Pays de la Loire :▸ Développement d'un réseau d'accès au droit de proximité par les CIDFF dans ce cadre :▸ Mise en place de 56 permanences délocalisées d'accès au droit - 32 en milieu rural et 6 dans des quartiers urbains (dont des quartiers prioritaires). Public(s) cible(s) : <ul style="list-style-type: none">▸ Les femmes et le public en général du territoire d'implantation de la permanence ;▸ Dans l'agglomération de Saint Nazaire (en lien avec les Missions locales) et à Nantes (en partenariat avec « L'Ecole de la deuxième chance ») : mise en place de permanences destinées spécialement aux jeunes
CONTACT	Référent-e : LE MEUR Anne, Coordinatrice régionale de l'URCIDFF Pays de Loire) urcidffpdl@orange.fr - 02 40 08 28 50

ACTRICES & ACTEURS	Structures/Personnes porteuses du projet : URCIDFF (Union Régionale des Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille) Pays de Loire et les six CIDFF de Pays de Loire. Pilotage opérationnel : URCIDFF Pays de Loire, Conseil Régional (CR) Partenariats : CR ; DRDFE Pays de Loire ; Communes d'implantation des permanences ; Communauté de Communes ; Etat ; Ministère de la Justice ; CDAD ; CAF.
-------------------------------	---

¹ Propos de Madame la Bâtonnière d'Alès, Maître Joëlle Jeglot-Brun. Cf. Intervention de l'URCIDFF à l'atelier Accès et défense des droits : une réponse de proximité lors de la troisième Coordination ligérienne de l'égalité (la Clé), le 7 novembre 2013, à l'Hôtel de Région à Nantes

DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS	<p>Diagnostic : Identification des besoins sur le territoire via un travail de recueil de données statistiques par les CIDFF locaux, permettant à chaque CIDFF de cibler les communes où une permanence d'accès aux droits est nécessaire.</p> <p>Objectif : Permettre aux habitant-e-s du territoire, et spécifiquement aux femmes, quel que soit le lieu où ils/elles résident, d'être informé-e-s sur leurs droits et obligations par des professionnels-elles dans le cadre d'entretiens gratuits, anonymes et confidentiels.</p>
MOYENS	<p>Financiers : Subventions du Conseil régional, des communes concernées et d'autres partenaires locaux : Ministère de la Justice, Etat, Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), CAF ...</p> <p>Logistiques : Mise à disposition de locaux par les communes où se trouvent les permanences</p> <p>Humains : Une équipe de juristes</p>
EVALUATION	<p>Résultats :</p> <p><u>Evolution du nombre de permanences décentralisées :</u> augmentation de 60% du nombre de permanences entre 2008 et 2013, de 23 permanences à 38 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Multiplication par deux du nombre de permanences en milieu rural (18 en 2008, 32 en 2013) <p><u>Nombre total de permanences assurées en 2013 :</u> 624 permanences, 2 231 heures de permanences.</p> <p><u>Fréquentation des permanences :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Progression de 53% sur les permanences délocalisées depuis 2008 ▶ Pour 2013 : 2 745 personnes (20 % de l'effectif total des personnes reçues dans les 6 CIDFF de Pays de Loire par an) ; ▶ Taux élevé de fréquentation des permanences en milieu rural (dépassement du « qu'en dira-t-on ») ; ▶ Attraction de femmes et d'hommes originaires d'autres communes que celles où se tient la permanence. <p>Leviers identifiés : un besoin identifié du public sur le territoire, une mobilisation et articulation possibles avec les professionnel-le-s du travail social, et l'implication financière des communes.</p> <p>Freins identifiés : un manque de soutien des acteurs locaux dans quelques cas, une mobilisation financière des communes encore trop faible.</p>



DES TERRITOIRES QUI INNOVENT

Fiche action n° 17 :

La place Santé »: médiation de santé & Comité d'Habitants Usagers Citoyens (Quartier du Franc-Moisin à Saint-Denis)

Une offre de santé gérée et vécue par les habitant-e-s, dans une optique citoyenne et au plus près des besoins des populations des quartiers prioritaires

CONTEXTE	<p>Champ : Accès aux droits et aux services / Santé / Participation citoyenne Territoire : Quartier du Franc-Moisin, Saint Denis, 93 (ville) Période : Médiation médicale : de 1996 à aujourd'hui – Comité d'Habitants Usagers Citoyens : 2011 à aujourd'hui</p>
DESCRIPTION ET PUBLIC(S) CIBLE(S)	<p>Descriptif de l'action : Réappropriation de l'offre de santé à travers le Comité d'Habitants Usagers Citoyens (CHUC) et accompagnement dans l'accès au soin et à l'estime de soi à travers la médiation de santé, dans une perspective participative et de santé communautaire¹. ► Mêler santé professionnelle et santé « vécue » par les habitant-e-s à travers le rôle de relais et d'accompagnement quotidien des médiatrices de santé ; ► Réappropriation citoyenne des questions sanitaires via le développement du lien social et de la solidarité communautaire ; ► Organisation d'ateliers collectifs de promotion de la santé pour les habitant-e-s (CHUC) ; Accompagnement individuel pour l'accès aux droits (médiatrices de santé) pour favoriser l'autonomie des habitant-e-s. Public(s) cible(s) : Les 10 000 habitant-e-s du Franc-Moisin</p>
CONTACT	<p>Référent : MENARD Didier, président de l'Association Communautaire, Santé, Bien être (ACSBE) Site Internet : http://acsbe.asso.fr/</p>

ACTRICES & ACTEURS	<p>Structures/Personnes porteuses du projet : Association Communautaire, Santé, Bien être et Ville de Saint Denis Pilotage opérationnel : ACSBE Partenariats : ACSE – Ville de Saint Denis – Conseil Général de Seine Saint Denis – Agence Régionale de Santé (ARS) – Fondation de France – Fondation MACIF - CRIF</p>
DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS	<p>Diagnostic : Etude de 550 familles pour établir un diagnostic sur les besoins de santé: 1000 entretiens réalisés parmi lesquels 59% de femmes. Cette étude a relevé un besoin d'accompagnement, de réappropriation et de médiation concernant l'offre de soins. Trois diagnostics de 1996 à 2008 ont été réalisés par le Comité d'Habitants Usagers et Citoyens.</p>

¹ La santé communautaire est un concept reconnu à l'échelle internationale, notamment par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'OMS a défini la santé communautaire comme un système de santé intégré fonctionnant pour et avec les gens en prenant en compte leur environnement et leurs conditions de vie.

La santé communautaire est le processus par lequel les membres d'une collectivité (géographique ou sociale) réfléchissent sur leurs problèmes de santé, expriment leurs besoins et participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités pour y répondre.

Plus d'informations dans l'étude conduite par la Direction Générale de la Santé (juillet 2011) : http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Etude_Planete_publique_05_Sante_communautaire.pdf

	<p>Objectifs : <u>Pour la médiation de santé :</u> démarche de santé psychosocio-sociale, fondée sur la relation de proximité et le tissu social du quartier. Objectifs prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'un réseau inter-professionnels de santé ; ▶ Constitution d'un lieu-ressource (la Place Santé) ; ▶ Antenne de travail sur les états de mal-être (via ateliers) ▶ Action-animation sur la grossesse et les conditions de naissance. <u>Pour le CHUC :</u> instance autonome au sein de la Place Santé composée d'habitants du quartier : organisation d'enquêtes sur les besoins de santé, choix des ateliers, dialogue inter associatif.</p>
<p>MOYENS</p>	<p>Financiers : <u>Principales dépenses sur 2013 :</u> Achats divers (prestations, fournitures, matériel : 49 414 €) ; charges liées au personnel (652 834 €); services extérieurs divers (publicité, déplacements & colloques, services bancaires, location mobilières, assurance : 78 806 €). Dépenses totales: 848 016 € <u>Principales recettes sur 2013 :</u> Consultations médicales (165 802 €) et subventions issues : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Du Conseil général de Seine Saint Denis (programme départemental d'insertion² : 110 000 €) ▶ De l'ARS (58 400 € comprenant : le fonds de prévention et de promotion (50 900 €) et le dispositif d'Education Thérapeutique du Patient³ (ETP), 7 500 €) ▶ De l'ACSE : à travers les contrats adultes-relais (adultes sans emploi de moins de 30 ans : 101 691 €) et à travers l'aide de l'ACSE nationale (25 000 €) ▶ De l'aide de l'Etat via les emplois tremplins (15 000€), les Contrats aidés (CAE : 27 593 €) et les ENMR (Expérimentation de Nouveaux Modes de Rémunération⁴, 52 273 €) Recettes totales: 799 895 € Humains : 20 salarié-e-s au total dans l'association, dont 5 médiatrices de santé ; le conseil d'administration ; 5 médecins généralistes desecteur 1 (dont 3 femmes ayant une formation complémentaire en gynécologie), 1 musico thérapeute..</p>
<p>EVALUATION</p>	<p>Résultats : <ul style="list-style-type: none"> ▶ 370 ateliers réalisés avec environ 15 participant-e-s par atelier <ul style="list-style-type: none"> - Succès de l'atelier « bien être et estime de soi » : réappropriation du corps, thématiques médicales choisies par les femmes (atelier organisé autour de la sexualité et des violences conjugales pour libérer la parole). ▶ 2013 : 10 000 visites à la Place santé Leviers identifiés : un soutien constant de la municipalité et la motivation des salarié-e-s & habitant-e-s. Freins identifiés : la situation d'expérimentation qui ne permet pas toujours de se saisir du droit commun et la misère sociale des habitant-e-s.</p>

² <http://www.seine-saint-denis.fr/Programme-departemental-d-5084.html>

³ <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Education-therapeutique-du-pat.97573.0.html>

⁴ <http://www.ars.bretagne.sante.fr/Experimentation-sur-les-nouvea.138613.0.html>

Plan détaillé du rapport

Voir ci-après et dans le rapport

Sommaire

SYNTHÈSE

RECOMMANDATIONS

RECAPITULATIF DES FICHES ACTIONS

SOMMAIRE

INTRODUCTION

QUELQUES DEFINITIONS CLES

PARTIE 1 - DES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES RENFORCÉES DANS LES TERRITOIRES FRAGILISÉS : QUELS IMPACTS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE CES TERRITOIRES ET QUELS MOYENS D'ACTION AU NIVEAU LOCAL ? **De la nécessaire prise de conscience des inégalités de sexe à l'action dans les territoires autour de trois priorités**

Priorité 1 - EMPLOI : combattre le sous-emploi des femmes pour rompre le cercle de la pauvreté et assurer le développement des territoires fragilisés

A. UN ACCES A L'EMPLOI PLUS DIFFICILE ET CONCENTRE SUR DES EMPLOIS PRÉCAIRES

1. Un sous-emploi des femmes : inactivité et sur-chômage

- Quartiers prioritaires : près d'une femme sur deux n'est pas sur le marché du travail, et le phénomène s'aggrave avec la crise
- Territoires ruraux fragilisés : un sur-chômage des femmes

2. Une précarité de l'emploi

- Quartiers prioritaires : Les femmes, et en particulier les moins de 30 ans, connaissent une précarité de l'emploi forte, et sont les premières frappées par la crise économique
- Territoires ruraux : entre temps partiel et emplois précaires

B. DE CAUSES MULTIPLES ET IMBRIQUEES A UNE ACTION GLOBALE POUR L'ACCES A UN EMPLOI DE QUALITÉ

1. Une offre d'emploi réduite et peu diversifiée dans les territoires fragilisés

2. Une forte tolérance à l'inactivité des femmes : les femmes comme variable d'ajustement d'un marché de l'emploi détérioré ?

3. Une formation initiale qui oriente les femmes vers un nombre très réduit de filières peu valorisées

- En Zus : moins diplômées ou orientées vers des filières professionnelles non-mixtes et peu qualifiées
- En zones rurales : plutôt plus diplômées, les femmes également concentrées dans un nombre restreint de filières

4. Une formation continue faisant face à de multiples obstacles

5. Des discriminations multicritères

C. UN POTENTIEL DE CREATION D'ENTREPRISES OU D'ACTIVITES INSUFFISAMMENT SOUTENU

1. Un vivier important de femmes souhaitant entreprendre au service de leur territoire
 - Un vivier et une appétence des femmes pour l'entrepreneuriat
 - Des ressources pour le développement et la promotion du territoire
 - L'entrepreneuriat et la création d'entreprises : un levier important de l'autonomie des femmes et d'une meilleure égalité avec le conjoint
2. Des obstacles à lever pour mobiliser toutes les énergies et compétences
 - Un soutien institutionnel souvent faible ou stéréotypé, en particulier pour les jeunes femmes diplômées issues de l'immigration et résidant dans les quartiers prioritaires
 - Une inadaptation des normes et des dispositifs d'accompagnement à la diversité de l'entrepreneuriat par les femmes, notamment s'agissant de l'entrepreneuriat collectif
 - Des réseaux d'entrepreneur-e-s moins accessibles en milieu rural
3. Un ciblage à renforcer en direction des femmes des territoires fragilisés

Priorité 2 – ESPACE PUBLIC, CITOYENNETE, VIOLENCES DE GENRE : faire reculer une répartition traditionnelle et prescriptive des rôles sociaux entre les sexes dans l'espace public et privé

A. UNE OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC DIFFERENCIEE SELON LES SEXES, ET SOUMISE AU CONTROLE SOCIAL ET A LA « REPUTATION »

1. Des usages différenciés de l'espace public
 - Les femmes occupent l'espace public par besoin plus que par plaisir
 - Les femmes sont en mouvement, les hommes stationnent
 - La légitimité à occuper l'espace varie en fonction de l'âge : l'adolescence, âge clé.
 - La conception de l'espace public structure et segmente les usages
2. Les politiques publiques d'aménagement du territoire et l'offre de loisirs ne sont pas neutres.
 - Les institutions responsables de l'aménagement du territoire sont faiblement féminisées.
 - Les politiques publiques, par leurs messages, peuvent participer à la différenciation de l'occupation de l'espace.
 - L'offre de loisirs sportifs et culturels est principalement destinée à un public masculin
3. Contrôle social et réputation
 - L'espace public est un lieu privilégié du contrôle social
 - La réputation
 - Dans les quartiers : les « garçons manqués », les « filles sérieuses » et les « filles faciles »
 - La « réputation » en milieu rural

B. UNE PARTICIPATION CITOYENNE INEGALE : DES STRUCTURES EDUCATIVES AUX INSTANCES DE DECISION ET DE CONCERTATION

1. Des femmes présentes essentiellement dans les structures socio-éducatives, mais en marge des instances de décision et de concertation
 - Une participation importante des femmes à la vie du quartier ou du village
 - Mais une participation moindre là où le pouvoir réside : fonctions décisionnelles et ou cadres de représentation
-

2. Des hommes peu présents et peu impliqués dans les structures socio-éducatives
 - D'un impensé ancré dans des rôles sociaux de sexe figés ...
 - ... à des initiatives innovantes et une prise de conscience de l'importance d'impliquer les pères dans l'éducation de leurs enfants

C. LA QUESTION TRANSVERSALE DES VIOLENCES DE GENRE

1. Des données territorialisées encore trop lacunaires sur un phénomène pourtant massif et universel
 - Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - Dans les territoires ruraux fragilisés
 - Des lacunes encore trop importantes en termes de production statistique sur ces territoires
2. De la nécessité d'une action publique en matière de violences de genre intégrant les spécificités territoriales des quartiers prioritaires et des territoires ruraux
 - La proximité sociale et le manque d'anonymat
 - Une raréfaction ou un éloignement géographique des associations et structures spécialisées et des personnels formés
 - Forte dépendance économique des femmes « conjointes de » ou des femmes les plus précarisées
 - Les femmes migrantes

Priorité 3 - ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES des femmes et des filles : garantir au quotidien l'égalité républicaine

A. UN NON RECOURS AUX DROITS QUI RENFORCE LA PRECARITE DES FEMMES LES PLUS PAUVRES DES TERRITOIRES FRAGILISES

1. Les principales causes du non-recours aux droits
 - Une mauvaise information sur les droits
 - Les supports d'information
 - Les modes et lieux de communication et de diffusion de l'information
 - Les contenus des messages
 - Une complexité des démarches à effectuer
 - Une auto-censure d'ordre psychologique
 - Des obstacles renforcés par des caractéristiques territoriales
2. Une mise en œuvre déterminante du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

B. ACCES AUX SERVICES : PETITE ENFANCE, MOBILITE, SANTE...

1. Petite enfance
 - Un manque de structures d'accueil collectif en milieu rural qui pénalise d'abord les familles modestes et crée une rupture d'égalité dans le choix du mode d'accueil
 - Des modes de garde insuffisamment adaptés aux besoins des familles
 - Lourdes conséquences en matière d'emploi et d'attractivité des territoires
 2. Mobilité
 - De manière générale : des déplacements, des usages et des attentes différents selon les sexes en matière de mobilité et de transport
 - Ce que l'on sait des mobilités selon les sexes en milieu rural et dans les quartiers
-

3. Santé

- Une santé des femmes moins bonne
- Les raisons de cette moins bonne santé
- Le besoin d'une offre de soins mutualisée et adaptée aux populations des territoires

PARTIE 2 - DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MUTATION : QUELS LEVIERS STRUCTURELS AUX NIVEAUX NATIONAL ET REGIONAL POUR PROMOUVOIR L'EGALITE FEMMES-HOMMES SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES ?

L'urgence de définir un cadre d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, reposant sur 6 piliers.

TITRE 1 - Cadres des politiques des droits des femmes et d'égalité territoriale : vers un croisement porteur de projets structurants

A. INTEGRER L'EGALITE FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES D'EGALITE TERRITORIALE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

1. L'égalité territoriale, un paradigme nouveau incarné par le nouveau Commissariat général à l'égalité des territoires
 - L'égalité des territoires : un objectif politique entre égalité et diversité des territoires
 - Le CGET : un outil au service de l'égalité des territoires et de l'égalité femmes-hommes
2. Les Contrats de plan Etat-region (CPER) et les fonds structurels européens : amplifier et accélérer l'intégration de l'égalité femmes-hommes
 - Le Contrat de plan Etat-Région (CPER)
 - Les fonds structurels européens
3. La nouvelle politique de la ville : réunir les conditions de réussite pour une prise en compte réelle de l'égalité femmes-hommes
4. La politique de la ruralité, un cadre à renforcer

B. TERRITORIALISER LES POLITIQUES DES DROITS DES FEMMES ET D'EGALITE POUR S'ADAPTER AUX REALITES LOCALES

1. Une approche territoriale des politiques nationales en matière de droits des femmes et d'égalité dont le développement est à poursuivre
 - Une « troisième génération des droits des femmes » qui aborde encore peu les territoires : accueil de la petite enfance et entrepreneuriat
 - Une organisation régionale et départementale du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité (SDFE) et des partenariats divers avec les collectivités locales
 - Des expérimentations territoriales de politiques publiques d'égalité femmes-hommes : ABCD de l'égalité et Territoires d'excellence
 - De la nécessité de compléter l'approche régionale par une approche infrarégionale (notamment pour agir en milieu rural)
 2. Des initiatives de territorialisation innovantes et prometteuses, impulsées du local, pouvant être soutenues par l'Etat
 - Favoriser le développement de permanences d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire régional (Région Pays de la Loire)
-

- Mettre en place un appel à projets sur l'égalité femmes-hommes dans un territoire rural ou urbain fragilisé (Région Rhône-Alpes)
- Intégrer le genre dans un diagnostic sur le sport pour répondre aux besoins et attentes de toute la population (Pays de Valencay-en-Berry et Région Centre)
- Intégrer le genre dans la politique d'urbanisme pour mieux comprendre sa ville

TITRE 2 - Actrices et acteurs clés de l'égalité dans les territoires : les soutenir pour concrétiser la mise en œuvre

A. RECONNAITRE ET VALORISER L'EXPERTISE DES ASSOCIATIONS DE FEMMES ET/OU DES ASSOCIATIONS FEMINISTES

1. Mobiliser l'expertise des associations de femmes notamment dans les futurs conseils citoyens
2. Des petites associations qui souffrent de la raréfaction et de la complexité croissantes des financements
3. Une interconnaissance et des liens à renforcer entre associations des quartiers et hors quartiers de femmes et/ou féministes

B. CONSOLIDER LES MOYENS D'ACTION DES ADMINISTRATIONS ET DES OPERATEURS DE LA POLITIQUE DES DROITS DES FEMMES ET DE LA VILLE, ET DEVELOPPER LEUR COOPERATION

1. Des moyens à renforcer pour le SDFE et le maillage territorial des CIDFF
2. Des acteurs et actrices de la politique de la ville à mobiliser et à outiller sur l'égalité femmes-hommes
3. Créer le cadre d'un décloisonnement et d'une coopération entre toutes les parties prenantes à l'égalité femmes-hommes dans les territoires fragilisés

C. TRAVAILLEURS SOCIAUX, DIVERS PROFESSIONNELS DU DROIT COMMUN

TITRE 3 - La démarche EGAlITER : 6 piliers pour faire avancer l'égalité dans tous les territoires

PILIER 1. Inscription dans la durée du portage politique volontariste

PILIER 2. Sensibilisation et formation de l'ensemble des acteurs et actrices

PILIER 3. Ciblage des crédits en direction des femmes

PILIER 4. Garantie de déclinaisons territoriales, de coordination et d'animation de la démarche

DES DECLINAISONS TERRITORIALES POSSIBLES ET INDISPENSABLES

- Dans le cadre de la politique de la ville
- Dans le cadre des dispositifs consacrés aux territoires ruraux
- Dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions (CPER)
- Dans le cadre des fonds structurels européens

UNE NECESSAIRE COORDINATION LOCALE ENTRE LES POUVOIRS PUBLICS ET LA SOCIETE CIVILE MOBILISEE POUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

UN BESOIN D'ANIMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT AU NIVEAU NATIONAL

PILIER 5. Innovation sociale et expérimentation dans les territoires

PILIER 6. Evaluation de l'action menée et des résultats obtenus

REMERCIEMENTS

LISTE DES PERSONNALITES EXTERIEURES AUDITIONNEES PAR LE GROUPE EGATER

LETTRE DE SAISINE

OUTILS

1. L'étude statistique sur les inégalités femmes-hommes dans les quartiers de la politique de la ville et en milieu rural
2. Fiche outil : Construire et analyser un diagnostic quantitatif territorial sexué au niveau local
3. Fiches actions : 20 politiques publiques ou actions structurantes au niveau local

ANNEXES

1. Questionnaire adressé aux sites préfigureurs de la nouvelle politique de la ville
 2. Synthèse de l'étude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais
 3. Synthèse du rapport « Regards croisés sur les inégalités femmes-hommes – Paroles et analyses des habitant-es et professionnel-les des quartiers mulhousiens»
-

Etude du HCEfh : Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux

L'Etude « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux » : les fractures territoriales renforcent les inégalités femmes-hommes a été publiée le 24 avril 2014.

L'étude est disponible ici : <http://bit.ly/QF2Rh2>.

Études
du **HCE|fh** N° 02 - Avril 2014

**HAUT CONSEIL
à l'
EGALITE
ENTRE LES
FEMMES ET
LES HOMMES**

Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux

Un portrait inédit des inégalités femmes-hommes concernant 10 millions de femmes et d'hommes

Etude n°02-2014-04-EGATER, en collaboration avec l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) et l'INSEE.

Du national au local : un contexte propice pour agir

La rencontre entre l'approche égalité femmes-hommes et l'approche territoriale a été faible jusqu'à aujourd'hui. Pourtant les chiffres de cette étude sont sans appel, et ne sont pas sans conséquence sur le développement des territoires.

L'égalité femmes-hommes comme l'égalité des territoires sont aujourd'hui des priorités gouvernementales. Les chantiers en cours dans ces domaines devront intégrer cette double dimension.

Au niveau de la politique de la ville

Le Gouvernement promeut une réelle approche intégrée de l'égalité mêlant mesures spécifiques et intégration transversale de l'égalité entre les sexes dans toutes les politiques publiques. C'est ainsi qu'a pu être signée une convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le ministère des Droits des femmes et le ministère délégué à la Ville. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit l'égalité femmes-hommes comme un objectif transversal obligatoire. C'est dans ce cadre que les discussions vont s'ouvrir en 2014 sur les nouveaux contrats de ville, qui devront décliner au niveau local l'égalité femmes-hommes.

Au niveau des territoires

Le Commissariat général à l'égalité des territoires a été créé par décret en date du 31 mars 2014. La lutte contre les inégalités femmes-hommes devrait être au cœur de ses responsabilités et de ses politiques. Les contrats de plan Etat-régions et les fonds structurels européens font actuellement l'objet d'une nouvelle programmation pour la période 2014-2020, et de nouveaux instruments d'aménagement du territoire voient le jour, à l'instar des nouveaux contrats de bourgs.

Les inégalités entre les femmes et les hommes concernent tous les territoires et tous les milieux sociaux. Mais lorsqu'elles croisent les fractures territoriales importantes et croissantes au sein des régions, ces inégalités entre les sexes peuvent être renforcées et/ou présenter des spécificités. Aucune étude n'avait jusqu'à aujourd'hui abordé l'égalité femmes-hommes sous l'angle de ces deux types de territoires. Pourtant, dans les Zones urbaines sensibles (Zus), seulement 1 femme sur 2 est sur le marché du travail quand c'est le cas de près de 2 femmes sur 3 hors Zus ; en milieu rural, 39% des femmes salariées sont à temps partiel contre 29% au niveau national.

Cette étude dresse un portrait inédit de l'égalité femmes-hommes, avec un double focus :

- L'égalité entre les femmes et les hommes sur ces territoires fragilisés ;
- Et l'égalité entre ces habitant-e-s et celles et ceux des autres territoires.



Contacts presse

INTERVIEWS

Nous tenons à votre disposition les coordonnées de nos membres disponibles pour des interviews.

Claire Guiraud

Responsable de la communication et des relations presse

06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94

claire.guiraud@pm.gouv.fr

Romain Sabathier

Secrétaire General

06 74 03 43 83 - 01 42 75 86 91

romain.sabathier@pm.gouv.fr

HCEIfh

35, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS

Pour plus d'informations :

Suivez-nous sur **twitter** : **@HCEfh**

Découvrez les ressources et les travaux du HCEfh sur **notre site internet** : **www.haut-conseil-egalite.gouv.fr**

Abonnez-vous à la lettre d'information sur le site :
<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/autres-rubriques/article/lettre-d-information> et consultez les anciens numéros en ligne

Contactez-nous : **haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr**